

Santé au-delà des frontières par l'Internet

Mars 2011

Portail Euregio Santé

Des services de santé transfrontaliers pour améliorer les soins de santé des citoyens dans les Euregios. Les résidents bénéficient de trajets courts vers les spécialistes, les experts, ce qui garantit un traitement plus rapide et plus facile.



Le site Web www.EuregioGesundheitsPortal.de ou www.EuregioGezondheidsPortaal.nl (EGP) informe les résidents des régions frontalières, Belgique - Allemagne - Pays-Bas sur les soins médicaux dans la région.

Espace libre - Recherche facile: les pharmacies, les spécialistes et les hôpitaux sont listés avec leurs domaines de spécialisation. Médecins et pharmaciens ont meilleure visibilité de leurs clients potentiels au-delà des frontières.

Transparence: le portail rend l'infrastructure médicale dans l'Euregio plus transparente, de sorte que l'interaction entre patients, médecins, hôpitaux, pharmacies, associations de patients et d'autres fournisseurs en soit facilitée.

L'Europe à proximité : l'Europe bouge, et de nouveaux développements réglementaires et leur impact sont disponibles dans le EGP.

Points importants: ce que vous devez savoir des assurances et des prestataires de services sur les soins de santé transfrontaliers est rassemblé ici.

Plus d'informations: L'EGP s'actualise... Des informations et adresses d'associations de patients et des connaissances spécifiques pour les transfrontaliers seront bientôt disponibles (www.grenzgaengerinfos.org).

Collaboration transparente

Le portail est un projet de l'assurance maladie allemande AOK, de l'organisation néerlandaise d'assurance de la santé CZ et des organisations de médecins, d'hôpitaux, de pharmacies et de patients. Le Portail Euregio Santé est un projet financé par l'UE, sur les territoires de l'Euregio Meuse-Rhin, de Rhin-Maas-Nord et du Rhein-Waal. Il est co-financé par les ministères des Pays-Bas et de la Rhénanie du Nord-Westphalie, par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Sports, et par les provinces du Limbourg et de Gueldre aux Pays-Bas.



CM – Votre santé, même à l'étranger

Comme CM-membre, vous pouvez compter sur des informations, conseils et assistance. En Belgique et au-delà des frontières nationales, CM a pris des dispositions avec les assureurs néerlandais (CZ) et allemand (AOK) afin de faciliter pour ses membres l'obtention de soins aux Pays-Bas ou en Allemagne.

Pour plus d'informations rendez-vous sur:

- L'assistance CM-Voyage:
http://www.mc.be/fr/100/que_faire_en_cas_de/sejour_etrange/index.jsp
- Le travail transfrontalier:
http://www.mc.be/fr/100/que_faire_en_cas_de/situations-transfrontalieres/index.jsp
- Étudier à l'étranger:
http://www.mc.be/fr/100/que_faire_en_cas_de/etudes_etrange/index.jsp
- Pensions:
http://www.mc.be/fr/100/que_faire_en_cas_de/situations-transfrontalieres/pensionnes-etrangers-belgique.jsp
http://www.mc.be/fr/100/que_faire_en_cas_de/situations-transfrontalieres/pensionnes-belges-etranger.jsp
- Les prestations d'invalidité si vous étiez assuré dans plusieurs pays:
http://www.mc.be/fr/100/que_faire_en_cas_de/situations-transfrontalieres/activites_frontaliers_reglements_europeens.jsp

AOK – L'Assurance maladie – Une collectivité forte

En tant que société de services moderne, les 13 AOKs offrent un vaste programme régional de prestations. AOK Rheinland / Hambourg sert plus de 2,9 millions d'assurés et environ 153 500 employeurs. Par l'intermédiaire de ses partenaires contractuels (entre-autres environ 27.500 médecins / dentistes, 3.100 pharmacies et 250 hôpitaux), la Rheinland AOK / Hambourg assure des soins médicaux optimaux (www.aok.de/rheinland-hamburg).

Avec ses partenaires de coopération tels que la Mutualité Chrétienne (Belgique) et CZ (Pays-Bas), elle offre aux assurés dans les bureaux conjointement organisés de la zone frontalière un service spécial. AOK - CML / CKK - CZ sont précurseurs dans les affaires transfrontalières et pan-européennes des soins de santé et initiateurs de nombreux projets dans les régions frontalières à l'exemple de l'IZOM (Zorg op Maat), du GCI (carte de santé internationale) et du portail eurégional de la santé (EGP). En 2002, les premiers contrats furent signés avec des hôpitaux de la côte hollandaise et belge et d'Autriche afin de garantir également aux assurés de bons soins médicaux, des procédures simples et des services de qualité dans d'autres États membres de l'UE (tels que l'autorisation et le paiement en ligne).

CZ informe sur les soins à l'étranger

Il est fort possible qu'à l'étranger vous ayez à traiter de différentes manières avec votre assurance- santé. Entre autres, pensez au fait de vivre, travailler, voyager ou de se faire soigner à l'étranger. Dans ces cas-là, souvent des règles s'appliquent, règles qui sont différentes de celles auxquelles vous êtes habitués. CZ veut que ses assurés puissent jouir sans problème de soins au-delà des frontières. C'est pourquoi CZ a conclu des accords additionnels avec les porteurs de services belges (MC) et allemands (AOK). Cette collaboration doit faciliter l'obtention de soins en Belgique et en Allemagne. CZ vous informe également au sujet des conséquences pour votre assurance maladie.

Pour plus d'informations sur:

- Assurance à l'étranger: <http://www.cz.nl/verzekeringen-buitenland>
- Votre situation spécifique d'assurance: <http://www.cz.nl/buitenlandtool-verzekeringen>
- Traitement à l'étranger: <http://www.cz.nl/behandeling-in-het-buitenland>
- Votre situation spécifique de soins: <http://www.cz.nl/specifieke-informatie-behandeling-in-het-buitenland>